

L'APPEL A CANDIDATURE

Juillet 2017

Sommaire

I - LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE	3
II - INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS	5
Formulaire de candidature.....	12
Formulaire de déclaration d'inexistence de limitations à l'éligibilité.....	13

I - LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE

CONSEIL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS (CONATEL)

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N° CNT-17-AC-01 DU 10 JUILLET 2017
POUR LA CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES DES FOURNISSEURS

Dans le cadre de l'exécution de son budget 2017-2018, le Conseil National des Télécommunications (CONATEL) souhaite mettre à jour sa base de données des fournisseurs agréés pour lui permettre de renforcer son mécanisme de bonne gouvernance lors de ses acquisitions de biens et services conformément aux lois et bonnes pratiques en vigueur.

L'Objectif de cette pré-qualification est de consulter toutes les entreprises désireuses de prêter leurs services au CONATEL afin de constituer un fichier à jour de fournisseurs agréés par domaine d'activités pour permettre une mise en concurrence selon les procédures en vigueur.

Les entreprises désireuses d'être agréées par le CONATEL doivent postuler selon leur prestation dans les domaines d'activités suivantes :

- a) Maintenance et réparation des matériels roulants ;
- b) Maintenance et réparation des matériels de climatisation ;
- c) Maintenance et réparation des matériels électromécaniques
- d) Travaux du bâtiment: électricité, plomberie, menuiserie, vitrerie, peinture, carrelage...
- e) Construction de bâtiment & tout ouvrage d'art et de génie civil ;
- f) Fournitures de bureau et consommables informatiques ;
- g) Agence de voyage, tourisme ;
- h) Restauration et Hôtellerie ;
- i) Cabinet de formation ;
- j) Assurances de biens et des hommes ;
- k) Gardiennage ;
- l) Sécurité incendie ;
- m) Nettoyage, dératisation, désinfection ;
- n) Location automobile et matériels ;
- o) Imprimerie, reprographie, sérigraphie et édition ;
- p) Événementiels, Communication et relations publiques ;
- q) Acquisition de matériels électroniques et informatiques.
- r) Acquisition des matériels électriques et électromécaniques ;
- s) Services de dédouanement.

Le CONATEL se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel à candidature.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du CONATEL au 4, Avenue Christophe, Port-au-Prince, Haïti, ou au 3322-7795 ou écrire à csmp@conatel.gouv.ht

La présente consultation est ouverte à toutes les entreprises installées en Haïti ayant une expérience avérée dans les domaines suscités et à jour des formalités administratives, sociales et fiscales.

Le retrait du dossier de pré-qualification se fait gratuitement sur support numérique au **CONATEL sis au 4, Avenue Christophe, Port-au-Prince, Haïti**

Les entreprises sont donc priées de se munir d'une clé USB neuve dans son emballage pour recevoir le contenu de la consultation.

Les candidatures rédigées en Français seront reçues en 03 exemplaires reliés dont un original et 02 copies marquées comme tels sous plis fermés portant la mention « SELECTION DES FOURNISSEURS AGREES DU CONATEL AU TITRE DE L'ANNEE FISCALE 2017-2018 » au plus tard le 31 août 2017 à 12h00 PM au siège du CONATEL sis au 4 de l'Avenue Christophe, Port-au-Prince.

Jean David RODNEY
Directeur Général

II - INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS

A. GENERALITES

1. Origine des fonds et objet de l'appel à candidature

Le CONATEL utilisera le crédit de son budget de l'exercice fiscal 2017/2018 pour le financement des dépenses relatives aux acquisitions de biens et de services dans les domaines listés ci-dessous et faisant l'objet de cet appel à candidature. Les entreprises désireuses d'être agréées par le CONATEL doivent postuler selon leur prestation dans les domaines d'activités suivantes :

- a) Maintenance et réparation des matériels roulants ;
- b) Maintenance et réparation des matériels de climatisation ;
- c) Maintenance et réparation des matériels électromécaniques
- d) Travaux du bâtiment: électricité, plomberie, menuiserie, vitrerie, peinture, carrelage...
- e) Construction de bâtiment & ouvrage d'art et de génie civil ;
- f) Fourniture de bureaux et consommable informatiques ;
- g) Agence de voyage, tourisme ;
- h) Restauration et Hôtellerie ;
- i) Cabinet de formation ;
- j) Assurances de biens et des hommes ;
- k) Gardiennage ;
- l) Sécurité incendie ;
- m) Nettoyage, dératisation, désinfection ;
- n) Location automobile et matériels ;
- o) Imprimerie, reprographie, sérigraphie et édition ;
- p) Événementiels, Communication et relations publiques ;
- q) Acquisition de matériels électroniques et informatiques ;
- r) Acquisition des matériels électriques et électromécaniques ;
- s) Services de dédouanement.

2. Coût de l'appel à candidatures

Le candidat paie tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa candidature et le CONATEL n'est en aucun cas responsable de ces coûts, ni tenue de les payer, de quelque façon que se déroule le processus de l'appel à candidatures et quel qu'en soit le résultat.

B. DOCUMENTS D'APPEL A CANDIDATURES

3. Contenu des documents d'appel à candidature

Les documents d'appel à candidatures font connaître, fixent les procédures d'appel à candidatures et stipulent les conditions de participation et d'évaluation des candidatures.

Le dossier d'appel à candidatures comprend les pièces suivantes :

1. l'avis d'appel à candidatures ;
2. les instructions aux candidats
3. le modèle de soumission de candidature ;
4. le Formulaire de déclaration d'inexistence de limitations à l'éligibilité
5. la lettre d'Adhésion à la Charte d'Éthique

Le candidat doit examiner toutes les instructions, conditions et spécifications contenus dans les documents de l'appel à candidature. Il assumera les risques s'il ne fournit pas tous les renseignements exigés par le dossier de candidature et/ou s'il ne présente pas une candidature conforme, à tous égards, aux exigences des documents de l'appel à candidature. Ces carences peuvent entraîner le rejet de sa candidature.

4. Éclaircissements apportés aux documents d'appel à candidatures

Toute entreprise, désirant obtenir des éclaircissements sur les documents, peut notifier sa demande au CONATEL par lettre avec accusé de réception, ou courrier électronique. La limite avant l'échéance du délai de soumission des candidatures pour présenter une requête de clarification est de sept (7) jours calendaires.

Le CONATEL répond par écrit à toute demande d'éclaircissement sur les documents d'appel à candidatures qu'elle a reçu. La limite avant l'échéance du délai de soumission des candidatures pour répondre à une requête de clarification est de cinq (5) jours calendaires.

5. Modifications au dossier d'appel à candidatures

Le CONATEL peut, à tout moment avant la date limite de remise des candidatures, pour des raisons qui lui sont propres ou en réponse à une demande d'éclaircissements formulée par un candidat, modifier le dossier d'appel à candidatures.

La modification est notifiée par écrit à tous les candidats qui ont retiré le dossier d'appel à candidatures et cette modification s'impose à eux.

Pour donner aux candidats le délai nécessaire à la prise en considération de la modification ou de l'additif dans la préparation de leurs candidatures, le CONATEL peut reculer la date limite de remise des candidatures.

C. PRÉPARATION DES CANDIDATURES

6. Langue de rédaction de la candidature

La candidature préparée par le candidat, ainsi que toute la correspondance et les documents relatifs à cette dernière échangés entre le candidat et le CONATEL, est rédigée en français. Les documents complémentaires et la littérature imprimée présentée par le candidat peuvent être écrits dans une autre langue, à condition que les paragraphes dudit matériel documentaire que le candidat considère important soient accompagnés d'une traduction certifiée fidèle et de bonne foi en français, auquel cas la traduction prévaut en matière d'interprétation de la candidature.

7. Composition du dossier de soumission

Les candidatures doivent comprendre :

1. Le formulaire de candidature dûment rempli et signé conformément au modèle établi ;
2. Formulaire de déclaration d'inexistence de limitations à l'éligibilité dûment rempli et signé conformément au modèle établi ;
3. les présentes instructions aux candidats signées et paraphées ;
4. les attestations fiscales, sociales et autres précisées dans les présents documents;

5. tout document pouvant aider à l'appréciation de l'expérience et de la qualité de la candidature (échantillons, photos, catalogues, par exemple, copie de contrat, lettre de recommandation, etc...).

8. Formulaires à présenter

Le candidat doit remplir les formulaires suivant, selon les modèles inclus dans les documents d'appel à candidatures, il s'agit du :

- a) Formulaire de candidature ;
- b) Formulaire de déclaration d'inexistence de limitations à l'éligibilité

9. Documents établissant la qualification du candidat

Les documents suivants établissent la qualification du candidat :

1. Formulaire de la candidature ;
2. Copie du document de constitution de l'entreprise et, le cas échéant, de ses modifications ;
3. Copie de la patente, de la carte d'identité professionnelle, de la carte d'identification nationale et du matricule fiscal pour une personne physique ;
4. Déclaration définitive d'impôts sur le revenu à jour (personne physique)
5. Procuration notariée donnée au représentant de l'entreprise ou de la personne physique pour la signature de la candidature ;
6. Certification de signature notariée du représentant de l'entreprise ou de la personne physique ;
7. Copie du registre ou matricule commercial en vigueur en Haïti ;
8. Carte d'Immatriculation fiscale de l'entreprise ;
9. Certificat de quitus fiscal délivré par la Direction Générale des Impôts ;

L'absence d'un seul d'entre eux est suffisante pour rejeter une candidature.

10. Forme et signature de la candidature

Le candidat prépare au moins trois (3) exemplaires de la candidature, soit : un original et deux copies indiquant clairement sur les exemplaires « Original » et « Copie », selon le cas. En cas de différence entre eux, l'original fait foi.

L'original et toutes les copies de la candidature sont dactylographiés ou imprimés; ils sont signés par le candidat. Toutes les pages de la candidature sont visées par le candidat.

La candidature ne contient aucune mention, interligne, rature ou surcharge.

D. DEPOT DES CANDIDATURES

11. Présentation et identification des candidatures

Les candidatures sont envoyées à l'adresse suivante :

Direction Générale du CONATEL
4, Avenue Christophe, Port-au-Prince
Haïti, HT6110

Chaque candidat soumet son candidature en trois (3) exemplaires, soit un original et deux copies, marqués « Original » et « copie », selon le cas.

Les soumissions sont placées sous enveloppe cachetée :

L'enveloppe ne porte que les indications suivantes :

- a. dans le coin supérieur gauche : « Appel à candidatures n° CNT-17-AC-01 *pour la constitution d'une base de données des fournisseurs* » « A n'être ouvert que par le comité d'analyse des candidatures » ;
- b. dans le coin supérieur droit : nom et adresse du candidat, Domaines de candidatures
- c. dans le coin inférieur droit : « (*adresse complète de le CONATEL précisée aux ISC*) ».

12. Date et heure limite de dépôt des candidatures

Les candidatures contenant les soumissions sont déposés ou envoyés par voie recommandée avec accusé de réception ou par porteur avec accusé de réception à la Direction Générale du CONATEL sis au 4, Avenue Christophe, Port-au-Prince, Haïti

Le 31 août 2017, 12 :00 PM est la date et l'heure limite de dépôt des candidatures.

Le CONATEL se réserve le droit de prolonger le délai de remise des candidatures en modifiant le dossier d'appel à candidatures. Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations du CONATEL et des candidats, auparavant liés au délai initial, sont liés au nouveau délai.

13. Candidature hors délai

Toute candidature parvenue après expiration du délai limite de dépôt des candidatures n'est pas reçue quel que soit le motif évoqué pour justifier ce retard.

14. Modification, substitution et retrait des candidatures

Un candidat peut modifier, substituer ou retirer sa candidature après l'avoir soumise dans l'intervalle de temps compris entre la date de remise de ladite candidature et la date limite de dépôt des candidatures , à condition de communiquer ces faits par écrit au CONATEL et que cet écrit porte la signature du représentant autorisé, avant l'échéance du délai fixé pour la soumission des candidatures. La modification ou substitution de la candidature doit suivre les mêmes formalités prévues dans la clause 18 du présent dossier. Les candidatures retirées sont retournées aux candidats sans avoir été ouvertes.

Les candidatures ne peuvent être modifiées, substituées ni retirées une fois échu le délai prévu pour leur soumission.

Aucune candidature ne peut être retirée dans l'intervalle de temps compris entre la date de remise des candidatures et la date d'expiration de la période de leur validité, sous peine de d'exclusion du candidat.

E. RECEPTION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

1. Réception des candidatures

La réception d'une candidature par le CONATEL donne lieu à l'émission d'un accusé de réception précisant la date et l'heure de dépôt, le nom du déposant et le nom et la fonction du receveur, la raison sociale de l'entreprise ainsi que le domaine dans lequel l'entreprise a décidé de candidater.

15. Caractère confidentiel de la procédure

Aucune information relative à l'examen, aux éclaircissements, à l'analyse des candidatures, ainsi qu'aux recommandations relatives à l'inscription d'un candidat dans la base de données de fournisseurs du CONATEL, ne peut être divulguée aux candidats ni à toute personne étrangère à la procédure d'examen et d'évaluation.

L'utilisation pour quelque motif que ce soit, par n'importe quel candidat, d'informations considérées confidentielles, entraîne le rejet de sa candidature.

16. Éclaircissements apportés aux candidatures

Le CONATEL, pour faciliter son travail d'analyse, peut demander aux candidats des éclaircissements relatifs à leur candidature, y compris les détails de leurs chaînes d'approvisionnement. Une telle démarche et la réponse qui est apportée sont formulées par écrit.

17. Examen préliminaire

- a) Le CONATEL examine les candidatures pour déterminer si elles sont complètes et si elles sont conformes, si les documents ont été correctement signés et si les candidatures sont d'une façon générale en bon ordre.
- b) Le CONATEL peut tolérer des différences mineures, des vices de forme, des irrégularités sans conséquence, pour autant que ces différences ne portent pas préjudice aux autres candidats ou n'affectent pas le classement des candidatures.
- c) Avant l'évaluation détaillée le CONATEL détermine si chaque candidature est conforme pour l'essentiel à toutes les stipulations et conditions du dossier d'appel à candidatures, sans réserves notables. Le CONATEL détermine si la candidature est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier d'appel à candidatures en se basant sur son contenu sans avoir recours à des éléments de preuve extrinsèque.
- d) Le CONATEL écarte toutes les candidatures qui ne sont pas conformes pour l'essentiel aux dispositions du dossier d'appel à candidatures, et les candidats ne peuvent y apporter des changements pour en corriger la non-conformité.

18. Critères d'analyse

Suite à l'examen préliminaire portant sur la conformité de la candidature, les entreprises qui auront réussi avec succès ledit examen devront pour être retenues satisfaire à chacun des critères suivants :

- a) Attester d'au moins trois ans d'existence révolue à la date limite de la candidature ;
- b) Fournir une déclaration portant sur le délai précis d'exécution d'un mémoire et/ou réquisition du CONATEL ;

19. Préférence accordée aux candidats nationaux

Les candidats nationaux apportent toutes les preuves permettant d'établir qu'ils répondent aux critères ci-après pour être admis à bénéficier de la préférence accordée aux candidats nationaux. Pour cela ils doivent :

1. être enregistrés en Haïti ou être membres d'une communauté économique d'États dont l'État haïtien est membre ;
2. avoir une majorité d'actionnaires de nationalité haïtienne si les candidats ne sont pas membres d'une communauté économique d'États dont l'État haïtien est membre;

20. Insertion dans la base de données de fournisseurs

Les candidatures qui aux termes de l'évaluation seront jugées conformes et qualifiées seront inscrite dans la base de fournisseurs.

21. Droit d'annuler la procédure d'appel à candidature

Si le CONATEL estime que le nombre de candidatures reçus est insuffisant pour faire jouer pleinement la concurrence, si aucune candidature n'est remise dans les conditions prescrites par le présent dossier d'appel à candidatures ou si aucune des candidatures obtenues ne lui paraît susceptible d'être retenue, l'appel à candidatures est déclaré annulé

22. Pratiques de corruption

Il est exigé du CONATEL, ainsi qu'à tous les fournisseurs/entrepreneurs qui participent au présent appel à candidature d'observer les plus hauts niveaux d'éthique. Des actions qui constituent des pratiques de corruption les plus courantes sont décrites ci-après :

1. *Pot-de-vin*, il s'agit de tout acte ou omission par lesquels un fonctionnaire public ou toute personne agissant en son nom, de par sa fonction ou sa charge, contrairement à ses devoirs, candidature, donne, reçoit ou sollicite tout objet de valeur capable d'influer sur les décisions durant le processus de passation de marché ou durant l'exécution du marché correspondant. Sont également inclus dans cette définition les actes de même nature réalisés par les candidats ou des tiers pour leur propre bénéfice;
2. *Extorsion ou Contrainte*, c'est le fait de faire des menaces personnelles à quelqu'un ou à des membres de sa famille, sur sa personne, son honneur ou ses biens, de se rendre coupable d'un acte qui constitue un délit, pour influencer les décisions durant le processus de passation de marché ou durant l'exécution du marché correspondant, que l'objectif de ces menaces soit atteint ou non ;
3. *Fraude*, il s'agit de falsification de données ou de faits dans le but d'influencer un processus de passation de marché ou la phase d'exécution du marché, au préjudice du CONATEL et des participants ;
4. *Collusion*, il s'agit d'actions entre candidats destinées à obtenir des prix d'un niveau irréel, non compétitifs, capables de priver le CONATEL des bénéfices d'une compétition libre et ouverte.

S'il est prouvé qu'un fonctionnaire public ou toute personne agissant en son nom, et/ou le participant ou attributaire impliqué dans un processus de passation de marchés ou de commande publique a trempé dans des pratiques de corruption, le CONATEL, avec ou sans recommandations de la Commission Nationale des Marchés Publics, le cas échéant, peut

rejeter toute décision d'inscription dans sa base de données et/ou déclarer une entreprise non éligible pour être l'attributaire de futurs commandes et/ou marchés.

De même, les autorités de contrôle doivent réagir face à tout fait similaire jugé comme pratique de corruption, conformément à la procédure établie.

La prohibition décidée par le CONATEL est temporaire

23. Notification aux candidats

Les candidats seront tous informés par courriel de leur inscription ou non dans la base de données des fournisseurs du CONATEL.

Formulaire de candidature

(Lieu et date)

A Monsieur Jean David RODNEY
Directeur Général
Conseil National des Télécommunications
En ses bureaux.-

Monsieur le Directeur Général,

Après avoir examiné le dossier d'appel à candidatures n° CNT-17-AC-01, dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, de prêter nos services dans le domaine [insérer le domaine parmi l'un des domaines listés ci-dessous.]

- a) *Maintenance et réparation des matériels roulants ;*
- b) *Maintenance et réparation des matériels de climatisations ;*
- c) *Maintenance et réparation des matériels électromécaniques*
- d) *Travaux du bâtiment: électricité, plomberie, menuiserie, vitrerie, peinture, carrelage...*
- e) *Construction de bâtiment & ouvrage d'art et de génie civil ;*
- f) *Fourniture de bureaux et consommable informatiques ;*
- g) *Agence de voyage, tourisme ;*
- h) *Restauration et Hôtellerie ;*
- i) *Cabinet de formation ;*
- j) *Assurances de biens et des hommes ;*
- k) *Gardiennage ;*
- l) *Sécurité incendie ;*
- m) *Nettoyage, dératisation, désinfection ;*
- n) *Location automobile et matériels ;*
- o) *Imprimerie, reprographie, sérigraphie et édition ;*
- p) *Événementiels, Communication et relation publique ;*
- q) *Acquisition de matériels électronique et informatique.*
- r) *Acquisition des matériels électriques et électromécaniques ;*
- s) *Service de dédouanement.*
- t) *Service de dédouanement.*

]

Nous nous engageons, si notre candidature est acceptée, à vous livrer toutes les fournitures et/ou les services ici proposés dans un délai ne dépassant pas [OBLIGATOIRE : insérer le délai en jours ouvrables] après la réception de votre commande.

Il est entendu que vous n'êtes pas tenu de retenir notre candidature.

Signature.

En qualité de

Formulaire de déclaration d'inexistence de limitations à l'éligibilité

Date : _____ Appel d' candidatures N° CNT-17-AC-01

A Monsieur Jean David RODNEY
Directeur Général
Conseil National des Télécommunications
En ses bureaux.-

Monsieur le Directeur Général,

Nous déclarons que *[Nom et adresse de l'entreprise]* n'est affectée par aucune des conditions suivantes, qui peuvent l'empêcher d'être éligible pour l'attribution d'un Marché ou d'une commande du Conseil National des Télécommunications:

1. Conflits d'intérêt.
2. Antécédents d'inexécution de marchés durant les cinq (5) dernières années.
3. Litiges irrésolus qui peuvent représenter, en tout, plus de trente pour cent (30%) du capital propre de l'entreprise.

Nous certifions que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts, sous peine d'exclusion temporaire des marchés de la République d'Haïti, ou au cas où un marché ou une commande nous aurait été confié, de mise en régie ou de résiliation, à nos risques et à nos frais.

Nom _____

En qualité de _____

Signature _____

Dûment autorisé à signer la proposition pour et au nom de _____ (*nom de l'entreprise*)